

POLITIQUE DE PLACEMENT

FRED, FONDATION RESSOURCES POUR ENFANTS DIABÉTIQUES

Fred contribue au mieux-être quotidien des familles, enfants et adolescents qui vivent avec le diabète de type 1, partout dans la province de Québec, et assure une expérience unique de camp de vacances spécialisé pour les jeunes diabétiques.

Créée en 1974, la Fondation ressources pour enfants diabétiques, organisme à but non lucratif, se donne pour mandat de :

- Développer et soutenir des projets d'enseignement et d'information sur les soins en diabète pédiatrique.
- Faire la promotion de soins de santé optimaux pour les enfants diabétiques du Québec
- Soutenir le camp de vacances Carowanis, spécialisé pour les enfants et adolescents diabétiques insulinodépendants.

Afin d'assurer une pérennité au Camp Carowanis et aux programmes de la fondation, Fred recueille des fonds par des :

- Dons de particuliers
- Dons d'entreprises
- Des Legs testamentaires
- Commandites et dons de différentes activités de financement

Le conseil d'administration alloue chaque année une somme d'argent pour maintenir son programme d'aide aux familles d'enfants diabétiques ainsi que les opérations du camp de vacances. L'objectif premier est d'augmenter l'aide offerte aux familles et préserver les acquis.

COMITÉ DE PLACEMENT

Le comité de placement doit être composé d'au moins 3 personnes siégeant sur le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a pour rôle de nommer les membres du comité de placements, établir et approuver les principales directives qui encadrent la Politique.

Pour sa part les principales responsabilités du comité de placements sont de :

- Établir les objectifs de placement et la répartition globale des actifs pour les fonds en fonction des besoins. (Voir tableau des objectifs financiers / répartition des actifs)
- Assurer le respect de la politique de placement, par le gestionnaire
- Effectuer le choix du ou des gestionnaires externes
- Approuver les frais et les honoraires de gestion
- Aviser le gestionnaire de placement dans un délai raisonnable de 3 mois d'avance pour des besoins de sortie de fonds de plus de 50 000\$.

Pour accomplir sa tâche, le comité de placement :

- Prend connaissance et évalue la performance globale du portefeuille en fonction de la répartition cible et des indices cibles (voir tableau objectifs financiers/Répartition des actifs). (*Le gestionnaire devra fournir un relevé de portefeuille consolidé incluant la répartition du portefeuille global et le rendement global*).
- Rencontre à tous les semestres le ou les différents gestionnaires de portefeuille.

OBJECTIF DE PLACEMENT

La fondation estime que son action devrait revêtir un caractère permanent. Afin d'assurer l'offre de service et soutien aux familles tout en maintenant le bon fonctionnement du camp Carowanis, la fondation vise à générer des rendements qui lui permettront de maintenir sa capacité de soutien sur un horizon de temps d'au moins 15 ans.

RISQUE

Le principal risque à long terme est l'incapacité de générer un rendement suffisant pour atteindre les objectifs du Fonds. Pour gérer ce risque, une politique de répartition d'actifs, qui vise à limiter cette probabilité, a été mise en place. La répartition des actifs constitue l'élément appelé à avoir le plus d'impact sur le rendement et la volatilité du portefeuille.

Dans les conditions actuelles, il n'est pas possible de créer un portefeuille sans risque qui contribuerait à atteindre l'objectif de pérennité. Par conséquent, il est nécessaire d'assumer certains risques additionnels. Les placements en actions publiques, de même que certaines catégories de placements alternatives, devraient permettre au Fonds de générer des rendements plus élevés à long terme au prix d'un potentiel d'une plus grande variabilité sur une partie du portefeuille à court terme.

OBJECTIFS FINANCIERS | RÉPARTITION DES ACTIFS

Le comité de placement a établi une répartition d'actifs minimale et maximale pour chacune des catégories d'actifs permise. Cette structure est revue et discutée avec le gestionnaire de portefeuille. De même que le comité de placement a établi certaines restrictions de placements.

CATÉGORIE D'ACTIF	RÉPARTITION DE LA VALEUR MARCHANDE		
	MINIMUM (%)	CIBLE (%)	MAXIMUM (%)
Encaisse et titres à court terme	10 %	10%	30 %
Total titres à revenu fixe	20 %	35%	40%
Total des titres de participations	40 %	55%	70%
- Actions canadiennes	- 15 %	- 25%	- 35 %
- Actions mondiales	25%	35%	45 %
- Actions américaines	20%	23%	25%
- Actions internationales	5%	10%	15 %
- Actions de marchés émergents	0%	2%	5 %
Placements alternatif (corrélation faible à négative)	0 %	5%	10 %

Le portefeuille de référence ainsi que les indices de référence sont définis comme suit : CLASSE D'ACTIFS	PONDÉRATION CIBLE (% de l'actif total)	INDICES DE RÉFÉRENCE
Encaisse	10,0 %	Marché monétaire
Titres à revenu fixe	30,0 %	FTSE /TMX
Titres de participation	60%	
- Actions canadiennes	- 25%	- TSX / S&P 500
- Actions américaines	- 23%	- S&P 500
- Actions internationales	- 10%	- MSCI EAFA
- Actions de marchés émergents	- 2%	- MSCI marchés émergents
TOTAL	100,0 %	

STRUCTURE DE GESTION

Le fonds doit être géré en préconisant une saine diversification du portefeuille, que ce soit par l'application de différentes stratégies de gestion ou par l'intermédiaire de plusieurs gestionnaires de placements. La gestion du Fonds est confiée à un ou des gestionnaires de portefeuille externes. Outre la gestion du portefeuille, le ou les gestionnaires de placements doit aussi :

- Produire les rapports prévus en vue de l'évaluation de sa gestion; (*Le gestionnaire, devra fournir au comité un relevé de portefeuille consolidé avant sa rencontre. Le rapport devra comprendre la répartition du portefeuille global et le rendement global.*)
- Rencontrer le comité de placement un minimum de deux fois par année pour rendre compte de sa gestion.

RESTRICTIONS DE PLACEMENT

Dans un souci de bonne gouvernance le comité de placement ajoute certaines restrictions de placements et classes d'actifs au gestionnaire du portefeuille.

- Close-end funds
- Placement en actions, non liquide à l'intérieur de 30 jours.
- Placement privé
- Note structuré (billet lié) à capital non garanti
- Les crypto-devises
- Actions de compagnies publiques dans les secteurs du tabac et armements
- Le comité de placement recommande au gestionnaire de portefeuille de garder 100 000 \$ en argent ou marché monétaire en tout temps dans le 10 % minimum exigé de la catégorie encaisse et titres à court-terme.

RÉVISION

Sur une base annuelle, la Politique de placement fait l'objet de discussion au comité de placements qui tient compte des changements importants pouvant survenir.

- Objectifs du portefeuille
- Tolérance pour le risque de la Fondation
- Perspectives de marché à long terme.

Chaque modification apportée à la Politique de placement est recommandée par le comité de placements au Conseil d'administration pour son approbation.